1784

FRERES & COMPATRIOTES.

C'EST avec le plus grand déplaiſir que nous avons été informé d'un projet nouvellement adopté à Quebec, de préſenter à notre AUGUSTE SOUVERAIN une humble Addreſſe, (qui a pour vrai but, la Révocation du Bill qui nous a accordé en 1774 l'exercice libre de notre Religion; & le Rétabliſſement de nos Loix Civiles;) aux Noms des Anciens & Nouveaux Sujets; dictée par les Premiers, ſans que les Canadiens bien qu'incomparablement plus conſidérables en nombre & en poſſeſſions, aient été conſultés.

Il eſt cependant vrai, qu'une poignée de jeunes Marchands de la Capitale, la plus part endettés envers les Marchands Britannique, ont accédé à leurs propoſitions; ſe laiſſant modeſtement donner le Titre de Principaux Citoyens, qu'ils oſent s'attribuer, & qu'ils ſe croyent aujourd'hui en droit, à leur tour, de décerner à un petit nombre de Marchands de cette Ville, auſſi peu conſidérable.

Cette Supplique a pour objet, de vous porter à tous avec plus de sûreté, des coups qui doivent opérer notre Malheur commun, qu'ils ont déjà tenté d'effectuer infructueuſement depuis pluſieurs années; mais, dont les ſuites toutes fois, n'ont été que trop funeſtes à nous tous, & à notre pauvre Province.

Un nombre de M. M. les Marchands Anglois, (mais non pas tous) ambitieux outre meſure, & animés par cet eſprit de domination qu'ils n'ont ceſſé de faire paroître, virent avec l'indignation la plus marquée, les Faveurs dont il plut à Notre Très-Gracieux Souverain, & à ſon Auguſte Parlement, de nous gratifier en 1774, par la généreuſe interceſſion de l'Illuſtre Général Sir Guy Carleton,

BIBLIOTHEQUE S.M.E. QUEBEC
A-7
C. n° 5

lors Gouverneur de cette Province : ils ne purent contenir leur déplaisir, le rétablissement de nos Loix Civiles, l'exercice de notre Religion (quoi qu'avec certaines restrictions,) furent pour ces Messieurs un coup de foudre, & un sujet de déclamations indécentes & licentieuses.

Les Américains nos voisins, s'étant revoltés en 1775, un nombre considérable des anciens Sujets, trouvant l'occasion favorable pour nous nuire, s'attacherent, par des efforts redoublés, & des pratiques indignes, à vous persuader de vous joindre à ces Peuples mécontents ; à faire cause commune avec eux, vous soustraiant à l'obéissance due à votre Roi, qui venoit de vous combler de biens : assurés que s'ils pouvoient vous faire tomber dans ce piége, il ne leur seroit pas difficile de vous faire décheoir des priviléges, qu'à leur grand regret vous veniez d'obtenir.

Il est hors de propos de vous faire ici l'énumération des meaux que vous avez attiré sur vos têtes, en prêtant l'oreille à leurs suggestions ; meaux dont vous vous seriez préservé, si vous aviez écouté & suivi les avis de vos Chefs, tant Spirituels que Temporels ; qui n'avoient aucun intérêt à vous tromper, & dont le bonheur est inséparable du vôtre. Et en effet, si le Roi a été obligé de faire passer dans cette Province, tant de Troupes nationnales & étrangeres, si ces Troupes vous ont maltraité, si elles vous ont occasionné des pertes, des déplacements contraires à vos intérêts & à votre tranquillité ; n'est-ce pas à vos pernicieux Conseillers, n'est-ce pas à vous-mêmes, que vous devez imputer les calamités ; qui n'auroient jamais eu lieux, si fideles observateurs de votre Foi, vous aviez rendu à votre Souverain ce que vous lui deviez ? Vos Prêtres vous le prêchoient, vos Seigneurs vous y exhortoient, & vous donnoient l'exemple ; & vous futes sourds à toutes les voix qui vous indiquoient votre devoir, & qui vouloient prévenir vos malheurs.

Que n'ont pas eu à ſouffrir, de la part de beaucoup de vous autres, & de celle de vos prétendus Freres, vos Prêtres, vos Seigneurs, & ceux des honnêtes Bourgeois, qui ſont demeurés fideles à leurs obligations ?

Nous n'avons d'autre vue en vous faiſant ces obſervations, que de vous engager à être en garde contre la ſéduction ; à ne donner votre conſentement pour aucun changement de vos Loix & Coûtumes, ſans avoir été auparavant bien inſtruits des motifs, & ſans en avoir murement peſé les conſéquences.

Dans tous les Royaumes civiliſés, les Peuples ne ſont & ne peuvent être valablement repréſenté, que parce que l'on appelle les trois Etats ; ſçavoir, le Clergé, la Nobleſſe & la Bourgeoiſie ; & ſi vous êtes ſages, vous ne devez acquieſcer à rien de ce qui vous ſera propoſé, que vous ne voyez au moins, la Majorité de ces différents Corps, d'un ſentiment unanime.

Ces Corps juſqu'à préſent, n'ont été ni conſultés, ni convenablement aſſemblé. Vous pouvez être aſſuré que la Saine partie de ces Etats, ne ſont pas du ſentiment de ſouſcrire pour l'abolition de vos Loix, ni pour l'établiſſement d'une Chambre, revêtue du pouvoir d'impoſer des Taxes ſur les Habitants de cette Province.

Il y auroit bien des choſes à vous expliquer ; mais cet Avertiſſement eſt déjà trop long ; prenez garde à ce que vous ferez ; car ſi ceux qui vous ſollicitent réuſſiſſent une fois, vous n'aurez plus de reſſource, ni de moyens de vous relever ; & c'eſt ce que cherchent ceux qui éſſayent de vous ſéduire, & qui vous promettent que vous ne ſerez plus ſujets aux Corvées : en Angleterre, les Peuples payent des Taxes, & ſont ſujets à être preſſés par la Marine, & ſont ſouvent 4, 5, ou ſix années, ſans revoir leurs Familles ; Nous défions ces Eſprits turbulants de vous nier ceci.

VOS VRAIS AMIS Canadiens.